

**SUJET N° 6 : LES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE 1945 À NOS JOURS**

Martinique, BEP tertiaires, session 2004

**DOC. 1 : LA FÉMINISATION DU TRAVAIL EN FRANCE**

La présence des femmes dans le monde du travail n'est pas nouvelle. Les femmes ont toujours travaillé, en France comme partout ailleurs. [...]

Depuis le début des années 1960, on assiste à une croissance continue et soutenue des taux d'activité féminins. En 1962, les femmes représentaient un tiers de la population active de la France. Elles en constituent aujourd'hui près de la moitié : en 1998, 45 % des actifs sont des actives. [...]

Les années qui ont vu se développer la féminisation de la population active sont aussi celles qui ont connu la montée du chômage et du sous-emploi. [...] En 1975, le taux de chômage des hommes s'établissait à 2,7 %, celui des femmes à 5,3 %. En 1998, 10,2 % des hommes et 13,8 % des femmes sont au chômage [...]. À l'instar du chômage, le sous-emploi est fortement sélectif. Par le biais du travail à temps partiel, il touche massivement les femmes. 82 % des personnes qui travaillent à temps partiel sont des femmes. [...]

Margaret Maruani, CHRS-CSU, in « La société française contemporaine »  
*Cahiers français*, n° 291.

**DOC. 2 : DROITS ET RÉALITÉS : LES FEMMES DANS LES LIEUX DE DÉCISIONS EN FRANCE**

Fonctions des responsables dans les lieux de décision	% de femmes occupant ces fonctions
Directeurs généraux d'entreprise	22,6 %
Présidents de Tribunal de grande instance	13,5 %
Inspecteurs d'académie	13,3 %
Recteurs	13,4 %
Directeurs d'administration centrale	13 %
PDG d'entreprise	9,1 %
Présidents de chambre régionale des comptes	8,3 %
Président de tribunal administratif	7,9 %
Ambassadeurs	6,7 %
Sous-préfets	5,8 %
Préfets	5,1 %

Dossier *Les Clés* n° 476, du 7 au 13 mars 2002.

### DOC. 3 : L'ÉCART DES SALAIRES EN DÉBUT DE CARRIÈRE

Ce que les hommes gagnent en plus des femmes à emploi comparable	
Salariés ayant débuté entre :	Gain supplémentaire :
1976 et 1980	+ 10,3 %
1982 et 1987	+ 9,7 %
1988 et 1989	+ 9 %
1991 et 1992	+ 8,5 %

Dossier *Les Clés* n° 476, du 7 au 13 mars 2002.

#### QUESTIONS

##### Question 1: Doc. 1

- a) Comment évolue la place des femmes dans la population active entre les années 1960 et 1998, à partir de l'extrait in *La société française contemporaine* ?
- b) Relevez les inégalités mises en relief dans cette étude.

**BAREME**

2 pts

2 pts

##### Question 2: Doc. 2

- a) La place des femmes dans les fonctions de décision est-elle importante ?
- b) Dans quel domaine les femmes sont-elles les moins représentées ?

**BAREME**

2 pts

2 pts

##### Question 3: Doc. 3

- a) Quelle est l'inégalité qui pénalise les femmes ?
- b) Comment cette inégalité évolue-t-elle ?

**BAREME**

2 pts

#### SYNTHÈSE

**BAREME**

8 pts

À l'aide de l'ensemble des documents et de vos connaissances, montrez en une quinzaine de lignes minimum que la situation des femmes s'est améliorée mais qu'il existe encore de nombreuses inégalités.



**HISTOIRE – Situations du sujet d'étude : Les femmes dans la société française de la Belle Époque à nos jours.**

**OU**

**Deuxième situation au choix :**

La scolarisation des filles.

**Questions**

**2 a. Selon l'auteur du document 1, les filles « souffrent d'un complexe d'infériorité par rapport à leurs comparses masculins ». Quelle est, de son point de vue, l'origine de ce complexe ?**

**2 b. L'auteur met en avant « la supériorité scolaire des filles ». En vous appuyant sur le document 2, justifiez ou nuancez cette affirmation.**

**2 c. La scolarisation des filles contribue-t-elle à réduire les inégalités dont souffrent les femmes ?**

**Document 1.**

Malgré la supériorité scolaire des filles, les enseignants eux-mêmes reproduisent les clichés sexistes, en favorisant inconsciemment les garçons. Une étude effectuée dans les années 1990 auprès d'un groupe de professeurs de sciences physiques de quatrième, des deux sexes, a révélé qu'entre deux bonnes copies, l'une rédigée par un garçon, l'autre par une fille, les enseignants notaient plus favorablement celle du garçon. D'autres enquêtes montrent que les enseignants interrogent plus souvent les filles que leurs camarades du sexe «fort» sur des sujets à connaître «par cœur». Mais ils demandent aussi plus souvent aux garçons de produire un raisonnement sur ce qu'ils ont appris. Bref, pour le corps enseignant, les filles réussissent grâce à leurs talents de «bûcheuses», tandis que les garçons échouent par paresse plutôt que par manque de dons. [...] En clair, les adolescentes souffrent d'un complexe d'infériorité par rapport à leurs comparses masculins, comme l'a montré cette sociologue de l'éducation dans un ouvrage de référence, *L'Ecole des filles* (L'Harmattan). Beaucoup s'interdisent, sans en avoir conscience, les filières dites «masculines» - les sciences, surtout - convaincues qu'elles ne seront pas à la hauteur. Les chiffres le prouvent : en 2000, les filles ne représentaient que 43,7% des effectifs en S (pour 82,5% dans les séries littéraires), 22,5% dans les écoles d'ingénieurs, et 14% à Polytechnique. Idem pour les voies technologiques.

Claire Chartier, *Faut-il remettre en question la mixité ?* L'Express, 28/08/2003.

**Document 2. Répartition des hommes et des femmes de 20 à 25 ans selon leur diplôme (en %).**

	Hommes			Femmes		
	1996	2000	2007	1996	2000	2007
Baccalauréat et plus	50	57	61	60	67	71
CAP et BEP	25	23	19	19	16	14
Total diplômés	75	80	80	79	83	85
Total sans diplôme	25	20	20	21	17	15

D'après *L'état de l'École*, Ministère de l'Éducation nationale, octobre 2008.

**OU**

**Troisième situation au choix :**  
Simone Veil et le débat sur l'IVG.

**Questions**

**2 a. Précisez le contexte dans lequel Simone Veil s'exprime : lieu, moment, fonction occupée...**

**2 b. Relevez les deux raisons qu'avance Simone Weil pour modifier la loi.**

**2 c. Pourquoi peut-on dire que le vote de la loi Veil correspond à l'évolution des mentalités ?**

Document.

D'aucuns s'interrogent encore : une nouvelle loi est-elle vraiment nécessaire ? Pour quelques-uns, les choses sont simples : il existe une loi répressive, il n'y a qu'à l'appliquer. D'autres se demandent pourquoi le Parlement devrait trancher maintenant ces problèmes : nul n'ignore que depuis l'origine, et particulièrement depuis le début du siècle, la loi a toujours été rigoureuse, mais qu'elle n'a été que peu appliquée. [...]

Lorsque les médecins, dans leurs cabinets, enfreignent la loi et le font connaître publiquement, lorsque les parquets, avant de poursuivre, sont invités à en référer dans chaque cas au ministère de la Justice, lorsque des services sociaux d'organismes publics fournissent à des femmes en détresse les renseignements susceptibles de faciliter une interruption de grossesse, lorsque, aux mêmes fins, sont organisés ouvertement des voyages à l'étranger, alors je dis que nous sommes dans une situation de désordre et d'anarchie qui ne peut plus continuer.

Mais ? Me direz-vous, pourquoi avoir laissé la situation se dégrader ainsi et pourquoi la tolérer ? Pourquoi ne pas faire respecter la loi ?

Parce que si des médecins, si des personnels sociaux, si même un certain nombre de citoyens participent à ces actions illégales, c'est bien qu'ils s'y sentent contraints ; en opposition parfois avec leurs convictions personnelles, ils se trouvent confrontés à des situations de fait qu'ils ne peuvent méconnaître. Parce qu'en face d'une femme décidée à interrompre sa grossesse, ils savent qu'en refusant leur conseil et leur soutien ils la rejettent dans la solitude et l'angoisse d'un acte perpétré dans les pires conditions, qui risque de la laisser mutilée à jamais. Ils savent que la même femme, si elle a de l'argent, si elle sait s'informer, se rendra dans un pays voisin ou même en France dans certaines cliniques et pourra, sans encourir aucun risque ni aucune pénalité, mettre fin à sa grossesse. Et ces femmes, ce ne sont pas nécessairement les plus immorales ou les plus inconscientes. Elles sont 300 000 chaque année.

C'est à ce désordre qu'il faut mettre fin. C'est cette injustice qu'il convient de faire cesser.

Extrait du discours prononcé par Simone Veil, Ministre de la Santé devant l'Assemblée nationale, le 26 novembre 1974, à l'occasion du débat sur l'interruption volontaire de grossesse.